

MITC une société spécialisée dans le portage salarial depuis plus de 20 ans

Ces dernières décennies, les méthodes de travail ont évolué en fonction des besoins. La société et les grandes modifications de l'économies développées (ubérisation, GAFA) ont rebattu les cartes d'un modèle de salariat jusque-là presque unique.



Hervé Grosfilley
Directeur Général

Le travail en freelance des salariés a connu un essor non négligeable, profitant notamment de la tertiarisation de l'économie aux dépens des emplois industriels qui disparaissent. Or, tout mode d'exercer sa profession a ses avantages et ses inconvénients, si bien qu'un phénomène massif s'est développé: le portage salarial.

Le portage salarial est né pour pallier le chômage des cadres (senior à forte valeur ajoutée), en leur permettant d'intervenir lors de missions ponctuelles de conseil dans des entreprises.

De nos jours, ce système séduit des entreprises et salariés de tous horizons. Ces salariés ne sont ni travailleurs indépendants, ni dirigeants d'entreprise et n'exercent pas de professions libérales, ils s'engagent à accomplir une mission pour une entreprise par le biais d'une société de portage comme MITC avec laquelle ils signent un contrat. C'est une solution qui permet à une personne de développer une activité professionnelle variée, tout en conservant le statut salarié.

Le portage salarial est une relation tripartite entre une société de portage MITC, le salarié porté et l'entreprise cliente. Ce n'est pas la société de portage qui démarché le travailleur, c'est ce dernier qui effectue des recherches et se voit confier une mission par une entreprise ou cette dernière qui détermine son projet et connaît le bon intervenant. MITC est alors

l'intermédiaire qui effectue le contrat de prestation de services avec l'entreprise cliente en embauchant le consultant comme salarié. Tout est à l'initiative du travailleur porté et/ou de la société qui veut maîtriser ses coûts avec une personne de confiance.

Paradoxalement, ce modèle a réussi à mêler et synthétiser salariat et mission, innovation qui semblait bien difficile sur le papier.

Entre mutations économiques (startup, apparition de professions indissociables de la notion de «missions», etc.) et l'augmentation du coût du travail (embauche salariale difficile, fin du plein emploi...), l'état d'esprit et les aspirations actuelles ont changé: si le salariat classique était synonyme de sécurité, l'indépendance a de quoi plaire aux modes de vie nomades tout en suscitant l'intérêt de ceux qui ont soif de liberté et de changement.

Les carrières sont de nos jours beaucoup plus aléatoires, au sens où l'on travaille rarement plusieurs décennies au sein de la même entreprise. Les travailleurs changent volontiers plusieurs fois d'employeur au sein de leur carrière, tandis qu'ils peuvent passer tantôt par la case salariée entreprise, tantôt par celle du travail mission.

Mais il existe une façon de concilier ces deux méthodes de travail, temporaire ou définitivement, en toute légalité, en passant par le biais du portage salarial, qui doit son succès à son association de la protection sociale liée au salariat (caisses de retraite et d'assurance, ainsi que cotisations chômage notamment) avec la liberté du travailleur indépendant. Le portage salarial peut également servir de préambule à une embauche contractuelle au sein d'une entreprise qui souhaite réduire ses risques.

Les avantages du portage salarial avec MITC

Le premier des avantages du portage salarial est qu'il permet d'entreprendre sans prendre de risques.

Le salarié en portage n'a pas à créer de structure juridique, sa mission démarre dès la signature. Il n'engage aucun risque financier ou personnel. En cas de rupture du contrat, il peut bénéficier d'une rupture conventionnelle facilement et a la possibilité de percevoir les avantages associés au statut de salarié et aux cotisations payées pendant son salariat, contrairement à une activité d'indépendant où tout cela n'est pas possible.

Ce statut allie la sécurité du salariat et la liberté du statut d'indépendant tout en incluant l'assurance chômage, les congés payés, la LPP et l'assurance de bonne facture. Le salarié en portage bénéficie aussi d'une grande autonomie, choix de ses missions, négociation

directe de sa rémunération avec le client, emploi du temps flexible et possibilité d'interrompre son activité un certain temps s'il le souhaite. De plus, sa gestion administrative est simplifiée car elle est gérée par MITC qui s'occupe de sa facturation, sa comptabilité, son salaire, ses charges, mais aussi du recouvrement si nécessaire auprès du client.

Le portage salarial s'adresse aux créateurs ou repreneurs d'entreprise, aux jeunes diplômés, aux cadres en recherche d'activité, aux pré-retraités, aux multi-employés etc.

Il est possible que la législation encadrant le portage salarial évolue dans les années à venir, mais l'essentiel du dispositif ne devrait guère connaître de développement important, bien que ce soit à l'heure actuelle une voie garante de sécurité et de stabilité.

Tentez votre expérience avec MITC.
www.mitc-consulting.com

Portage Salarial : nouvelle forme



- **Indépendance en étant salarié**
- **Frais de gestion plafonnés**
- **Couvertures sociales optimales**